



L'an deux mille vingt deux, le vingt cinq janvier,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 16/01/2022

Présent-es : **Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Catherine LESNES, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Noémie SERRU, Nathalie VERGEON**

Absent-es : **Victoire BEAUJOU,**

Pouvoir : Mme Victoire BEAUJOU donne pouvoir à Mme Nathalie VERGEON

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M. Francis Hoezelle se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : **Francis HOEZELLE**

DCM 2022/02 : Dossier de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), validation du plan de financement prévisionnel de la rénovation de la voirie des Pêcheries.

Monsieur Francis Hoezelle, adjoint, présente le projet de rénovation de la VC 22 qui mesure environ 200 mètres de long et est très dégradée. Cette portion de route a été réparée à de nombreuses reprises mais aujourd'hui son état nécessite un reprofilage et une réfection en enrobé à chaud pour assurer la durabilité de la chaussée. Monsieur Hoezelle présente le plan de financement de la rénovation de la voirie des Pêcheries.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses en HT		Recettes en HT	
Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant
Réfection VC22	5 792,00	DETR (40)	2 316,80
		Autofinancement	3 475,20
TOTAL HT	5 792,00	TOTAL HT	5792,00

Le conseil municipal à l'unanimité valide le plan de financement du projet de rénovation de la VC 22, tel que présenté ci dessus et autorise Madame la maire à déposer un dossier de demande de financement DETR ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires.

À Faux la Montagne, le 27/01/2022

La Maire

C MOULIN